

AMENAGEMENT DES RUES - avenant n° 1 - n° 733

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par marché du 20 Mai 1974, approuvé le 14 Juin 1974, les travaux d'aménagement des rues : Grande Rue, du Mont, Joseph Prétôt, de l'Eglise, du Bon Curé, ont été adjugés à l'entreprise SOLOROUTE 47, rue Lafayette à MAXEVILLE, pour une somme de 568 884,12 F.

Au cours de l'exécution, il s'est avéré nécessaire d'exécuter des travaux supplémentaires non prévus au marché, dont le montant dépasse 1/5ème dudit marché.

Il est donc nécessaire de passer un avenant qui portera le n° 1 avec l'entreprise SOLOROUTE.

Cet avenant, établi par le Service de l'Equipement, s'élève à la somme de 170 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer un avenant au marché d'aménagement des rues passé avec la Société SOLOROUTE le 20 Mai 1974,
- cet avenant portera le n° 1 ; le montant de la dépense est de 170 000 F.
- un crédit suffisant existe à l'article 2305 du budget 1974 programme n° 24.